

“Avertissement : le prophète te jugera “

écrit par Christine Tasin | 16 mars 2015



Le tribunal administratif de Toulouse saccagé, avec des menaces contre un des magistrats (au nom d'origine musulmane).

Dans la nuit du 8 au 9 mars, le Tribunal administratif de Toulouse a été entièrement vandalisé : dossiers éparpillés sur le sol, bureaux visités, photocopieurs renversés etc... Une magistrate a fait l'objet de menaces de mort. Ce tribunal juge un fort contentieux concernant le droit des étrangers. Y aurait-il là un début d'explication à ce saccage ?

<http://www.atlantico.fr/decryptage/etrange-blackout-saccage-tribunal-administratif-toulouse-gilles-gaetner-2036739.html#zM7EjEGAt1JTcvBe.99>

Phase 2 du djihad. L'imposition de l'islam par la menace.

A lire ci-dessous un article de [la Dépêche](#)

Saccage : qui s'est attaqué au tribunal administratif ?

Publié le 10/03/2015 à 03:54, Mis à jour le 10/03/2015 à 07:47

D'importantes dégradations et des inscriptions menaçantes non

revendiquées ont été découvertes, hier matin, à l'intérieur du tribunal administratif de [Toulouse](#).

Qui en veut au tribunal administratif de Toulouse ? Cette enceinte judiciaire de la rue Raymond IV, située face à la gare routière, qui juge les litiges entre citoyens et administrations n'a pas l'habitude cristalliser la haine ou les déferlements de violence. Fait rare, hier matin, les locaux de la juridiction administrative ont été visés par d'importantes dégradations. Des détériorations importantes non revendiquées par un groupe ou une organisation.

Appelés à intervenir pour un dégât des eaux peu avant 7 heures, les pompiers découvrent des traces d'intrusion et des locaux saccagés, notamment au second étage du bâtiment. Dans l'enceinte judiciaire où travaillent environ 60 personnes (magistrats et personnel administratif), sur l'ensemble des quatre étages, de nombreuses infiltrations d'eau provoquées par des ouvertures de robinet, viennent d'endommager les sols et faux plafonds dans les étages du bâtiment. Photocopieurs renversés, dossiers jetés au sol, bureaux fouillés et des inscriptions à la bombe de peinture noire tout aussi troublantes découvertes sur des murs intérieurs : «Le prophète te jugera» et «Avertissement». Le nom d'une fonctionnaire travaillant dans ce bâtiment a également été inscrit à la bombe sur l'un de ces murs. Une mise à sac qui pourrait remonter à ce week-end.

Ces écrits et ces dégradations sont-ils en lien avec un événement précis survenu au sein de l'enceinte judiciaire ces derniers jours ? Une question au cœur de l'enquête désormais confiée à la brigade de répression du banditisme du SRPJ de Toulouse. Le tribunal administratif juge en grande majorité des contentieux portant sur le droit des étrangers. Lorsque la préfecture prend une mesure d'expulsion, le tribunal est saisi par la personne visée à la suite d'un recours. «C'est un lieu relativement tranquille mais il a à juger des situations humainement délicates», précise un avocat qui intervient

régulièrement dans des dossiers de reconduite à la frontière. Car c'est aussi, ici, que se joue une partie de la vie de nombreuses personnes en situation irrégulière. Hasard du calendrier, ces actes de vandalisme interviennent le jour de la visite officielle du vice-président du conseil d'État, Jean-Marc Sauvé et de la présidente de la cour administrative d'appel de Bordeaux, Anne Guérin. La venue de ces deux personnalités «était programmée de longue date», assure une source judiciaire. C'est aussi la première fois qu'un tribunal administratif subi de tels foudres. Il y a une vingtaine d'années des Corses s'en étaient pris aux locaux de cette juridiction, à Limoges. Hier, l'accès au tribunal est resté interdit au public.

31 % des affaires jugées concernent le droit des étrangers

Le Tribunal administratif de Toulouse couvre les départements de l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. La juridiction comporte 6 chambres qui prennent en charge les contentieux dans divers domaines : fiscalité, santé, travail, droit des étrangers, urbanisme, environnement, logement, marchés et contrats, travaux publics, collectivités locales, fonction publique, aide sociale, agriculture... En 2014 6 045 affaires ont été enregistrées et 6 196 affaires ont été jugées dont 1 853 en lien avec le droit des étrangers, parmi lesquelles 504 mesures d'éloignement/juge des 72 heures (31 % des affaires). Les enregistrements de dossiers d'étrangers sont en augmentation de 11 % et ceux qui relèvent du délai de jugement de 72 heures en augmentation de 25,06 %. Les contentieux sociaux marquent également un net accroissement de 23,5 %. Idem pour les dossiers fiscaux en augmentation sensible de 13,4 %.

En complément, l'article d'Atlantico qui pose les bonnes questions...

<http://www.atlantico.fr/decryptage/etrange-blackout-saccage-tribunal-administratif-toulouse-gilles-gaetner-2036739.html>